L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1892. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 5 NOVEMBRE 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$7 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

Traité imposé aux catholiques de l'Ouganda par le capitaine Lugard.

Nous lisons, dans la *République française* du 20 octobre :

Le père Lonsil, procureur des missions d'Alger, envoie aux *Missions catholiques* de Lyon, le texte du traité imposé par les Anglais aux catholiques de l'Ouganda.

C'est—disent les *Missions*—la réponse la plus éloquente qu'on puisse faire à ceux qui pourraient encore accuser les missionnaires d'exagération.

La traduction ci-dessous—disent les *Missions catholiques*—répétonte surtout le sens, mais non le mot à mot qui serait souvent inintelligible, l'acte ayant été rédigé en assez mauvais ouganda.

Chaque article est suivi de réflexions de M. Hirth. Nous citons, textuelle ment, traité et réflexions que voici.

Article premier.—Les Baganda, qu'on désignait naguère sous le nom de Français, resteront dorénavant dans le Buddu. La limite nord du pays à eux concédé sera la rivière Kasenga, qui séparait précédemment à la province de Mawokota dont le chef est le Katikiro, se trouvant sur la rive droite de la susdite rivière, elle fera partie du Buddu.

N. B.—Ce nom de *Français* avait été donné aux catholiques, par les protestants, en haine de la France et pour les signaler comme les ennemis de l'Angleterre.

Article 2.—Toutes les îles et les autres parts voisines du Buddu comme le Koki ne leur appartiennent pas. Les catholiques ne pourront y propager leur religion pas plus que dans les autres provinces distinctes du Buddu, sans l'autorisation du chef de la Compagnie.

N. B.—Qu'on veuille bien se souvenir de cet article en lisant l'article 14, dans lequel il est dit que le traité ne contient pas un mot de nature à entraver la diffusion de la religion catholique. Cet article est de plus opposé, formellement, au traité conclu entre Mouanga et la Compagnie, auquel fait allusion l'article 5 du présent traité. Il n'est pas moins contraire aux conventions internationales de Berlin et de Bruxelles, qui permettent à toutes les religions la plus entière liberté.

Article 3.—Les catholiques possesseurs de fusils ne pourront sortir du Buddu avec leurs armes. S'ils veulent venir à la capitale ou entreprendre un voyage en dehors de leur territoire, ils devront en demander l'autorisation au chef de leurs fusils. S'ils ne prennent cette précaution, ils seront désarmés dès qu'ils mettront le pied sur le sol du Ouganda.

N. B.—Les protestants qui habitent ce pays ne trouvent armés de fusils perfectionnés, et, étant peu connus à l'autorité anglaise, le prétexte rend les voyages impossibles ou au moins pleins de périls pour les catholiques, obligés, cependant, de se rendre en fort.

Article 4.—Le drapeau de la reine sera arboré dans le Buddu. Les hommes de la Compagnie qui désireront voyager dans cette province le feront en toute liberté. On leur fournira gratis la nourriture, et ils ne seront inquiétés ni molestés en quoi que ce soit.

Article 5.—S'il plaît aux gens de la Compagnie d'y fonder un ou deux établissements, les catholiques devront gratuitement les aider et les traiter avec l'honneur qui leur est dû.

N. B.—Par ces deux articles 4 et 5, les catholiques sont tenus pour taillables et corvéables à merci.

Article 6.—Si, d'ici à deux ans, les catholiques se conduisent bien, s'ils ne montrent que des intentions pacifiques, le chef de la Compagnie pourra peut-être adoucir les conditions susdites qu'il leur a imposées.

N. B.—On voudrait donc faire croire que, dans cette terrible tragédie, les catholiques ont été les agresseurs ; il est, cependant, avéré qu'ils n'ont été que les victimes, comme le prouvent les journaux détaillés des missionnaires ; cependant, ils sont traités en ennemis, et on n'est que sur un *peut-être* que on fonde sur eux l'espérance de voir leur situation devenir un peu moins intolérable.

Article 7.—Ils prendront tous les fusils qui leur ont été prêtés par M. Gedges ou par la Compagnie pour les expéditions contre les musulmans, ainsi que ceux dont ils se sont emparés pendant la guerre.

N. B.—Cette condition n'est point faite pour rassurer les catholiques. Les protestants restant possesseurs de la plupart des fusils et des munitions que la Compagnie a mis entre leurs mains, et, de plus, pouvant toujours compter sur les Maxim et les troupes du fort, seront un danger perpétuel pour eux, soit que ceux-ci restent dans le Buddu, soit qu'on les appelle à la capitale.

Article 8.—Les conventions que nous avons passées avec Mouanga, ils les observeront fidèlement ainsi que tous mes ordres. Qu'il soient bien qu'il n'y a dans le Buganda d'autre roi que *Mwédéga*.

N. B.—Cette clause passait une ironie après ce qui a été dit plus haut de la puissance vraiment royale que s'attribue le chef de la Compagnie. De plus, le roi Mouanga n'a-t-il pas à côté de lui, de par Lugard, le roi Mbogo, chef des musulmans?

Article 9.—Le pays du Kokl dépendra jusqu'à nouvel ordre du Buganda. Mais l'impôt et les envoyés de la cour resteront chez Pokino, comme auparavant. Les habitants du Buddu ne toucheront pas aux propriétés du Kokl et n'y feront pas la guerre sans une injonction du chef de la Compagnie.

N. B.—Grâce à cette disposition, les gens armés de la Compagnie iront et viendront sur les terres des catholiques, ce qui sera pour ceux-ci une cause de grandes dépenses et de mauvais traitements.

Article 10.—Les résidences des chefs du Buddu situées sur arrivent de la capitale leur appartiendront comme par le passé.

Article 11.—Pour rendre possible aux chefs du Buddu le voyage à la capitale, il leur sera accordé la jouissance de quelques hameaux situés de loin en loin, où ils pourront laisser des gens pour les cultiver et où ils passeront la nuit.

N. B.—Les catholiques ont fait remarquer au capitaine que, désormais, il leur serait absolument impossible d'arriver à la capitale sans être dévalisés et maltraités par les protestants ; c'est ce qui a motivé le présent article. Malheureusement, cette mesure ne garantit guère la sécurité des communications, comme l'expérience l'a déjà prouvé.

Article 12.—Les îles du Lalamba et de Sollya appartiennent au Buddu.

N. B.—Ils sont devenus inhabitables depuis que d'eau appartient aux protestants, à cause des repiques incommodes auxquelles sont exposés de la part de ces derniers, les catholiques.

Article 13.—Les Basiba, les gens de Nuso et du Bevera resteront ce qu'ils sont été jusqu'ici.

N. B.—Cet article a pour but de restreindre l'influence des catholiques dans le pays qui leur est concédé, en constituant à leur autorité plusieurs chefs jalouse de Buddu.

Article 14.—Dans ce traité, il n'y a pas un article dicté par le désir d'entraver la religion catholique. Les principaux chefs de ce parti, Sekibobo, Kimbugumé, Kago, Hippolyte, ont demandé le partage du pays de préférence à leur réintégration dans leurs anciennes charges. C'est pourquoi le capitaine Lugard leur a donné la province de Buddu qu'ils ont choisie eux-mêmes, jugeant qu'elle était préférable à Bingo et à Kibanzi qui leur offrait. Pour eux, le Buddu l'emportait sur toutes les autres provinces.

Kampala, le 5 avril 1892.

SEKIBOBO.
LUGARD, *capitaine*.
WILLIAM, *capitaine*.

N. B.—Le capitaine Lugard avait offert aux catholiques de rentrer chacun dans sa province ou district. C'était le grand désir des protestants, qui espéraient provoquer un nouveau massacre et exterminer ceux qui, en se groupant dans le Buddu, pouvaient encore leur inspirer quelque crainte. Les catholiques ont vu le piège et ont déclaré qu'ils ne consentiraient jamais à s'exposer à un pareil danger. On leur a offert alors les provinces de Singo et de Gomba (dont le chef s'appelle Kitunzi). Ces provinces étaient occupées et ravagées par les musulmans.

Les accepter, c'était s'exposer à mourir de faim et à être victimes de la fureur des musulmans. C'est ce qu'espéraient les protestants ; aussi n'ont-ils consenti, qu'à grand'peine et sur les instances du capitaine, à la cession du Buddu, que les catholiques réclamaient comme le seul refuge où ils pussent attendre quelque sûreté.

Comme on l'a déjà dit, cette province, si on en retranche les pays occupés par les chefs païens, représente à peine le septième du Buganda. Or M. Lugard avait promis un partage équitable du pays ; il avait aussi donné sa parole que la capitale serait sur la frontière des pays occupés par les catholiques et les protestants. Il a ajouté à cette injustice celle de livrer une partie du Buganda aux musulmans usurpateurs, qui en avait été chassés il y a deux ans, et qui seront pour le pays un danger perpétuel et la cause de sa ruine.

LE SAMEDI :

Ce jour est devenu grand, surtout pour les acheteurs de chaussures. Depuis que l'Etoile Rouge fait des ventes spéciales le samedi, on y voit encore plus de monde que les autres jours—et ce n'est pas peu dire.—L'on profite de la foule pour forcer les ventes et clore des balances de factures—des lots, des restants de saison—comme qui dirait les soupes dans le *dry goods*. Ainsi aujourd'hui, samedi, il y a spécialement un lot de souliers sonnés pour bébés à 99 sous—et plusieurs comptoires contenant des lots à 45 cts, 50 cts et d'autres prix avantageux. Voyez ça. Les vitrines sont pleines de beaux souliers fins à des prix extrêmement à la portée de toutes les bourses.

Les messieurs trouveront toujours à se bien chausser à l'Etoile Rouge, coin Canal et Baronne.

LOUISIANE.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 29 octobre :

Les froids que nous avons eus, ont fait augmenter considérablement la quantité de matière mucharine dans la canne.

Belle Alliance, paroisse Assomption, est la première habitation sucrière qui ait dépassé le million de livres. Le fait a été constaté, mardi soir.

Evan Hall en était, jeudi matin, à 800,000 livres. Les moulins y roulent de 500 à 550 livres, toutes les vingt-quatre heures. Le jus donne de 10 à 11 degrés. La canne est un peu sèche ; elle rend, par conséquent, à la tonne, moins qu'on ne s'y attendait.

Un des tenanciers a fourni à la sucrerie des cannes, à 28 tonnes l'acre. On ne fait pas mieux sur la propriété de Evan Hall.

Les moulins Mills marchent très bien, sauf à Monroe, où il y a eu un bris de machine. On a fait, sur Clark, 145 livres à la tonne. La bagasse, sur cette propriété, est d'une beauté exceptionnelle. L'extraction s'y fait avec une rare habileté, grâce aux soins qu'y apporte le général Mills.

Riverton donne 137 livres, à la tonne ; Orange Grove et Monroe, 130.

Chez M. Martinez on obtient, en moyenne, 13 3/3 tonnes, à l'acre.

Le Louisiana Review, Nouvelle-Orléans, du 2 novembre :

La Foire d'Etat de la Louisiane Centrale, s'ouvrira à Alexandrie, le 8 courant. On annonce de fort belles et fort nombreuses exhibitions.

—La Lumber Co., de Rapides, va établir une scierie monstre sur le chemin de fer Kansas City, Watkins et Gulf, à environ 11 milles d'Alexandrie. Il va bientôt s'élever, à cet endroit, un nouveau village.

L'ingénieur-assistant d'Etat, M. F. M. Kerr, est arrivé à Alexandrie, la semaine dernière, pour faire une inspection de ce district.

La fabrique d'huile de la Rivière Rouge, établie à Alexandrie, est entrée en activité.

—Le premier moulin à riz de la paroisse St Martin est également en opération. Les promoteurs de l'entreprise sont MM. Broussard et Jeammard.

—A Morgan City, paroisse Ste-Marie, va bientôt s'établir une banque d'Etat, au capital de $25,000.

—La Société Agricole du Nord de la Louisiane, a tenu, le 27 octobre, à Calhoun, un meeting très intéressant. Un public nombreux y assistait. Il n'y est ni de Foire agricoles et de la volaille. Des mesures ont été prises pour établir une Foire, à Calhoun, à la prochaine réunion générale de la dite Société.

La Station de Calhoun fait de très intéressantes études sur la culture du tabac, elle publiera bientôt un rapport sur ce sujet.

—Le *Times*, de Monroe, paroisse Ouachita, annonce qu'un second puits artésien est, presqu'achevé, en va même établir, dans l'établissement, la lumière électrique.

A Monroe, également, on est sur le point de fonder une fabrique de chaussures, par association. Le capital doit s'élever à $10,000.

—Les habitants de Richland ont tenu dernièrement un meeting, dans la paroisse, à Rayville, pour protester contre l'érection d'une levée sur la rive ouest de la Rivière Bœuf, suivant les plans proposés par le Bureau des Levées de District de Tensas.

—Dans la paroisse Acadie, la récolte du riz sera très abondante ; elle va forcer les habitants à se livrer à une grande activité.

Les accessements de cette paroisse, en 1892, se sont élevées, à $2,008,484.

Les autorités de la paroisse Avoyelles ont souscrit un fonds pour l'érection d'un pont utile au public. En général, le meeting a eu lieu à Cottonport.

Suivant le *Bulletin*, de Marksville, même paroisse, les habitants veient avec satisfaction que les levées se relèvent rapidement, sur les bords de la Rivière Rouge, toutes les levées des paroisses Rivière Rouge, et du District de l'Atchafalaya et du Bœuf, mais ils veulent être sûrs que leur argent ne sera pas gaspillé.

M. James Kinder, de la paroisse Calcasieu, a fait, au *Patriot*, de Lake Charles, présent de magnifiques grappes de raisin. La greffe datait d'un an à peine ; nous avons, ici, le même sol qu'en Californie et l'on peut faire de magnifiques récoltes de raisin.

—Voici un exemple des désastres que peuvent occasionner les inondations, à l'époque des grandes eaux. M. S. T. Ziegler, dont l'assessment est de $802,558, et qui n'avait que qu'une dette de $119,490 a été obligé de demander un répit de 2 ans, pour rétablir ses affaires en bon état. Les inondations sont la seule et unique cause des embarras financiers de M. Zeigler.

—On estime à $2,000,000 le produit des scieries de la paroisse Iberville.

A tous les marchands d'Huile et de Gazoline, à la Nouvelle-Orléans.

Nous faisons tous nos efforts, pendant la durée de la grève, sans nous arrêter à la dépense, pour remplir les commandes de nos clients, et nous regrettons de *ne pouvoir le faire pour tous promptement*.

En attendant, tous les marchands qui ouvriront leurs wagons à nos ateliers, au coin des rues Joséphine et Claiborne, recevront ce qu'ils veulent en barils, caisses, ou en masse, selon que les dits wagons appartiennent des *cans* ou autres vaisseaux pour contenir l'huile, aux prix réguliers, *moins un demi sou par gallon de délit pour être sous chercher l'huile*.

STANDARD OIL CO.

On lisait dans un journal parisien :

"La statistique constate que le mois de septembre est, tous les ans, celui qui fournit, à Paris, le plus grand nombre de noyés....

Le Morgue-même, alors!

TROP DE PROFESSEURS !—Eh bien ! oui, —s'écrie le *Journal du Havre*—la carrière du professorat, comme tant d'autres, est littéralement encombrée.

Ce fait n'avait été constaté, jusqu'ici, que pour l'enseignement spécial où la production, depuis longtemps, excède démesurément la demande. Et l'on s'est habitué à voir errer sur le bitume parisien cinq ou six cents jeunes gens gradués, diplômés, sacrés professeurs, mais sans sans place, partant sans appointements. Aujourd'hui, n'est l'enseignement secondaire qui est complètement débordé. Au ministère, on ne sait où donner de la tête. Les antichambres sont encombrées, et les agrégés des lettres ou des sciences (nous disons les *agrégés*; depuis longtemps, les licenciés sont considérés comme des non valeurs ; on en a fait des *pions !*) en sont réduits à mendier de misérables petites chaires dans les collèges les plus ignorés, les plus perdus. Si encore ils les obtenaient, il n'y aurait que demi-mal ; mais pas moyen : ils sont trop !

Certains professeurs parviennent à vivre, à faire vivre misérablement leur famille, quand ils en ont une (et l'on comprend que, dans les conditions actuelles, beaucoup ne sont guère pressés d'entrer en ménage), du produit de quelques leçons particulières à 1 franc 50 l'heure. Ce sont ceux-là qui gâtent le métier, en acceptant les pauvres! toutes les conditions qu'on veut bien leur offrir. D'autres font des traductions, des copies, dérivent dans les petits journaux de province. Il en est qui sont devenus cochers de fiacre ou portefaix ; les salles de nuit en ont reçu pâle-mâle avec les vagabonds, et quelques-uns sont morts de faim dans un grenier ou sur la grande route. Et l'agriculture manque de bras, tandis que les fils de paysans deviennent littérateurs ! On a parlé de mettre pour un certain temps quelques agrégés sans emploi en subsistance à l'Ecole normale supérieure et dans les principaux lycées de Paris. Mais on parle de tant de choses !....

LES MOULINS A VENT DE PARIS.—Il ne reste plus, actuellement, dans Paris, qu'un seul débris authentique des nombreux moulins à vent qui, au 15me et 16me siècles, couronnaient les hauteurs de la capitale et de ses environs. Il est situé au cimetière Montparnasse, en bordure de l'allée Haffet, vis-à vis de l'allée des Sergents de la Rochelle, et porte le nom de la Tour-du-Moulin.

C'est un bâtiment en maçonnerie, de forme ronde, d'environ douze mètres de hauteur, percé de deux portes d'entrée.

La Tour-du-Moulin faisait partie d'un moulin à vent que les Frères de la Charité, venus à Paris sur la demande de Marie de Médicis, firent élever en cet endroit, au commencement du troisième siècle.

Pendant longtemps, elle a servi de logement aux employés du cimetière.

Quant aux fameux moulins de la Galette, qu'il est de mode d'aller voir comme des curiosités archéologiques, ce ne sont que des pastiches informes, représentant de fort loin, les six moulins à vent qui ornaient encore la butte Montmartre à la fin du siècle dernier, et qui disparurent après le Directoire.

UN JOLI RUPHÉNISME. — Voici en quels termes réservés une jeune fille anglaise, dans une composition d'histoire pour un examen, résume ses connaissances sur Marie Stuart : "Marie Stuart d'Ecosse est fameuse à cause de sa longue lutte avec Elizabeth. Cette Marie était une catholique, et la différence de religion amena entre les deux femmes d'inconcevables querelles. Elizabeth infligea à Marie de nombreux traitements, dont celle-ci fut vivement touchée."

UNE SUPERSTITION CHINOISE. — Jamais, à moins d'être un pirate, un Chinois ne sauve un homme qui se noie, pas plus un indigène qu'un étranger. On croit généralement dans le Céleste-Empire que lorsqu'un homme se noie, son mauvais esprit erre à la surface des eaux jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelqu'un qui soit comme lui victime de la mer, et que ce n'est qu'après [illegible] qu'il est délivré de sa cruelle tâche.

Le Chinois, en conséquence ne veut pas sauver un homme qui se noie, parce qu'il craint que l'esprit auquel il enlèverait ainsi une chance de salut, ne se mette à sa poursuite et ne le hante toute sa vie.

PROCÉDÉ POUR NETTOYER LES OBJETS DORÉS.—Dans la valeur d'un verre d'eau ordinaire, ajouter à l'eau une vingtaine de gouttes d'alcali volatil (ammoniaque) ; y tremper, à plusieurs reprises, la pièce à nettoyer, et la brosser avec une brosse douce.

Passer la pièce à l'eau pure, puis à l'alcool, et essuyer avec un linge fin. Le dorure a repris son éclat.

On peut remplacer l'ammoniaque par une dissolution bouillante d'alun dans de l'eau.

Avec les minces dorures galvaniques, n'employer que des brosses très douces.

EXPOSITION UNIVERSELLE EN BELGIQUE.—La Belgique va aussi préparer une Exposition universelle. On en met partout, mais elle se promet de se signaler par une innovation imprévue.

Ce serait une Exposition à cheval.

Entendons-nous. On ne dit pas que les exposants y figureront à califourchon. Non, c'est l'Exposition elle même qui serait à cheval sur deux villes : Bruxelles et Anvers. On en installerait une moitié dans la première ville, l'autre moitié dans la seconde. Le tout serait relié par un chemin de fer électrique qui franchirait la distance en vingt minutes.

INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES. — Les indemnités parlementaires varient avec les pays, mais ce sont nos députés—dit la *Liberté*—qui sont, de toute l'Europe, les mieux payés.

Les députés suédois, seuls, ont des appointements sérieux ; en revanche, ils ont à payer une amende de 13 fr. 75 chaque fois qu'ils s'absentent.

Il n'y aurait pas à hésiter ;

Si le budget est en déficit, appliques la coutume suédoise au Parlement français, et l'équilibre sera vite rétabli !

LE MOUVEMENT PERPÉTUEL. — Nous lisons, dans le *Moniteur oriental*, de Constantinople, du 12 octobre :

"On nous adresse la lettre suivante, que nous publions sans commentaire :

"Les soussignés, horlogers, déclarent avoir trouvé un mécanisme fonctionnant continuellement et sans être mû par aucun ressort. C'est le mouvement perpétuel resté introuvable jusqu'à ce jour.

"Signé :

Sastchi OUSSEP ADJEMIAN
Sastchi ABDEL-KADER CHÉRI."

LES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT PHYLLOXÉRIQUE DE LA MARNE, FRANCE.—On écrit, de Châlons-sur-Marne, et le *Temps* du 21 octobre publie les renseignements qui suivent :

Hier, les délégués du syndicat phylloxérique de la Marne se sont rendus à Saint-Martin pour faire des recherches dans le vignoble.

L'annonce de l'arrivée de la délégation se répandit vite dans le village et quelques instants après une centaine de vignerons armés de bêches se réunirent devant la mairie où les délégués s'étaient rendus pour converser avec le maire.

On maîtrisa, toutefois, un conflit entre les délégués et les vignerons, conseillés sur prévenus de ne pas pénétrer dans les vignes.

Les délégués prominent de entrer en conseil et sortirent de la mairie, accompagnés par les vignerons qui paraissaient calmes, se bornant à déclarer qu'ils s'opposeraient par tous les moyens en leur pouvoir à la visite de leurs propriétés.

Les vignerons accompagnèrent la délégation sur le territoire de la commune de Vinay. La encore, la délégation trouva les vignerons armés de bêches et montant la garde dans leurs vignes. Devant cette attitude, les délégués crurent de leur devoir de ne rentrer.

Le mendiant philosophe.

Il arbore sur sa poitrine une pancarte ainsi conçue :

Ne voyez pas bonheur de même donner qu'un sou !....

JE SUIS AVEUGLE !

A la Bourse.

—Quel est ce monsieur à qui vous venez de rendre son salut ?

—Je ne le connais pas.

—Et vous le saluez ?

—Mon cher, ici, c'est plutôt quand on connaît les gens qu'on a envie de ne pas les saluer.

Calino vient de lire un article nécrologique bien senti, et il en est tout ému.

—Vrai, murmure-t-il, ce monsieur a fait tout cela de son vivant ! Et dire que je n'avais jamais entendu parler de lui !

Puis il ajoute avec mélancolie :

—Il y a des gens dont on n'apprend l'existence que lorsqu'ils sont morts !

Petite question :

—Pourriez-vous dire le nom des deux notes de musique que les hommes aiment le plus.

—Sais pas !

—Eh bien, c'est le chien ! Est-ce que le chien n'est pas *Le Mi* de l'homme ?

Justice de paix.... à Décrotestein.

—Vous entendez, le prévenu nie formellement avoir cassé votre vitre.

—J'ai des témoins oculaires qui affirment le contraire.

On fait avancer l'un de ces témoins.

—Voici, monsieur le juge ; j'étais là, j'ai tout vu. Le prévenu a pris une grosse pierre et l'a lancée. Je pensais justement devant la croisée, et n'ai eu que le temps de me baisser, sans cela je la recevais sur la tête. Si j'ai menti, je veux qu'on me coupe le cou.

Le tribunal, ayant quelques doutes sur cette déposition, rend le jugement suivant :

Attendu que si le témoin X.... ne s'était pas malencontreusement baissé, le vitre n'aurait pas été atteinte, déclarons ledit X... responsable du dommage causé par le bris de ladite vitre.

Zède est un Parisien parisiennant, pour qui la journée ne commence guère que dans l'après-midi.

Son concierge lui remet, un soir, un billet de faire-part. Il s'agit, là-dedans, des obsèques d'un monsieur quelque peu original, puisqu'il a jugé à propos d'opérer son dernier déménagement à neuf heures et demie du matin très précises.

Zède, littéralement estomaqué, n'a pu que s'écrier :

—Un enterrement à pareille heure ! En voilà un homme qui ne sait pas vivre !

Téléphone 479. P. E. DUCROS, Gérant.

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

175 CHEMIN DU BAYOU.

Voitures pour l'Opéra, Promenades, Soirées, Mariages, &c. &c.

Nous sollicitons particulièrement le patronage des familles du second et du troisième district, et leur promettons entière satisfaction, aux prix les plus réduits.

Ordres pour enterrement reçus par téléphone à n'importe quelle heure de jour ou de nuit 31 Sv—1m

CHEVAL.—Décédée hier matin à 7 heures, Dame Vve FÉLIX CHEVAL, née Cécelie Vivant. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son funérailles qui auront lieu aujourd'hui samedi, 5 novembre 1892 à 3 heures P. M. Le corps est exposé rue Tréme, No 172, entre Ste-Anne et Dumaine, chez sa sœur Vve J. Chassotte.

De la part de sa famille.

Clergé St Augustin.

CÉRÈS.—Décédé hier, 4 novembre 1892, à 7 heures A. M. à l'âge de 22 ans, PIERRE CÉRÈS, né à de la Nouvelle-Orléans. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que ceux de ses beaux-frères, P. Borden et L. Borden, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, 5 novembre 1892, à 11 heures A. M. Le cortège partira de chez son père, Jean Céres, coin avenue Carrollton et la rue Dixième.

GRANDE OUVERTURE

A 8 heures du soir,

De l'établissement de MM. MENGELLE & CIE., 73 rue de Chartres et Tchoupitoulas. Bar-room et vin en détail. Invitation est faite au personnel du Théâtre de l'Opéra Français de se mêler de la présentation.

5 nov—1 f P. MENGELLE & CIE.

MESDAMES
Demandez la marque
FAUST
Lorsque vous voulez de bonnes chaussures à bas prix,
EN VENTE A
L'Etoile Rouge.
5nov—1 f

Le Dr FORMENTO

A transféré ses bureaux au coin des rues Canal et Bourbon, au dessus de la Pharmacie Claverie. Entrée rue Bourbon, 5.

Consultation de 2 à 4 heures.

19 oct—1m

A vendre

A Mandeville 24 lots du centre premier chef, mesurant 50 pieds de front sur les rues Carondelet et Watjarson sur 250 pieds de profondeur. Le tout mesure ensemble 25 par mesure.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bientôt ces lots doublement de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Cloz Vaggret à Mandeville, ou M. P. L. Forest, notaire, 31 1/2 Carondelet. Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus, nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos Vaggret même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pommiers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de front sur la grande route de Lemisburg. Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots se vendent 50 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

28 sept—

Dr W. BILLE,
Elève du professeur RICORD, de Paris.
BUREAU, 29 RUE ROYALE.
Maladies nerveuses, impuissance, spermatorrhée, pertes séminales, maladies des organes génito-urinaires (maladies secrètes) chez l'homme et la femme. Mes traitées difficiles invariablement guéries.
1 Oct—1m

Aux Pilotes et Capitaines de steamers, navires et goélettes, lonques et autres embarcations naviguant dans les eaux de les Pontchartrain, la Passe Manchac et la rivière Amite.

Avis est par le présent donné que le pont levis régulier à la Passe Manchac sera fermé temporairement et jusqu'à nouvel ordre, commencant mercredi prochain le 5 octobre 1892, à 7 heures A. M. pour réparations, pendant lequel temps on se servira d'un pont levis temporaire de cinquante (50) pieds au sud du pont levis actuel, et les trains iront des mêmes signaux et les mêmes lumières employés jusqu'ici.

5 oct—

J. B. JUNQUA,
No 19 RUE ST-LOUIS,
Près Decatur,
Importateur et Marchand en Gros de Cognacs Vins Champagne, Vins et Liqueurs,
—Spécialité de—
Vins Vieux et Brandies des Californie, Rye et Bourbon Whiskies,
—Fabricant de—
Sirops de Fraise de Chartx.
18 oct—3f sur sem—3m

F. ADRIEN BRUNET
Joaillier, Bijoutier, Horloger,
Transférera le 1er octobre prochain son magasin du No 153 de la rue Royale, au No 61 de la même rue. A cette occasion il fera subir une nouvelle réduction aux prix de ses articles. De cette dernière, il possède une collection incomparable ;
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.
Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toute grande réputation par des ouvriers de première compétence.
14 déc 91—1f

GRANDE OUVERTURE
—DE—
MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.
M. LION & Cie.,
VETEMENTS CONFECTIONNES,
Chapeaux, Articles de Toilette.
195, 197 ET 199 RUE DECATUR, COIN Ste-ANNE,
NOUVELLE-ORLEANS.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'Hôtel formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de toute sorte sur les dents et leur remplacement par des dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
transfère ses bureaux de No 116 rue Canal au
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE.
A partir du 1er octobre 1892.
Venez examiner mes ouvrages, vous trouverez mes prix et vous serez satisfait.
Méthodes nouvelles et modernes.
20 août—

LE Dr A. B. de VILLENEUVE,
Homœopathe.
A transféré ses offices et numéro 147 de la rue du Canal, près Bourbon.
Consultations [illegible]
Timbres-poste,
Achat de toute quantité à des prix les plus élevés de vieux timbres-poste, cartes postales, collections, ainsi que monnaies et antiquités.
Prière de faire des offres en des envois à
A. WEISZ,
Marchand de Timbres-poste et Antiquités,
Budapest, (Hongrie) Vaczi-kerut 4.
26 sept—30f dim jeu

BUVEZ !!!
L'eau minérale effervescente de la Source d'Abita.
Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—La rosée de la nature pour tous les maux de l'estomac, de foie et des reins. En vente partout.
26 sept—1m sam dim

Avis.
Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.
J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers
26 oct—sem m dim

W. G. Coyle & Cie.
CHARBON COKE.
Pittsburg, Anthracite, Kanawha, Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Les planteurs, fondeurs, fumistes et personnes faisant usage de charbon peuvent obtenir de la vapeur neuve promptement approvisionnée au prix du marché.
BUREAUX.
47 — Rue Carondelet — 47
1er sept—6m dim mard jeud

LA BOTTE ROUGE !
—A l'enseigne de la—
"BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines & Dauphine
BOTTES, SOULIERS,
ET BOTTINES, A BON MARCHE
GEORGE WAGNER.
1er sept—3m—MdSaDim

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
22 RUE TCHOUPITOULAS.

L'INCENDIE
De notre établissement aux Nos
14 à 22 RUE BARONNE,
Lundi, le 31 octobre,
N'affectera en rien les affaires de
L. GRUNEWALD CO
Limited.
Qui se continueront comme par le passé au No
127 de la rue du Canal
Stutzmann, Pleyel, Chickering, Knabe, Schmoll, Bohr, Mehlin, Vieuxtemps, Steinway, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail.
Vendus à des conditions faciles et payables en des versements mensuels. 24 sept—1 an

QUELQUES MOTS AU SUJET
DES GANTS CENTEMERI
Nous avons été choisis seuls agents pour la vente de ce GANT de peau très recherché ; or, en tous temps, on aurons un complet assortiment, nuances, longueurs et grandeurs. Demandez-nous par écrit notre liste de prix. Mêmes vente de la contrefaçon.
S. KUHN & SON, Les Gantiers.
131 RUE DU CANAL.
20 oct—2m—dim mer sam

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte ni escompte qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans.
— Aucun agent n'a aucun pouvoir, ainsi que le font les compagnies locales.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fellas, Louis E. Moore, C. M. Sarpy.
HENRY W. OGDEN, Surintendant Résident, LAWRENCE F. LOW, Assistant Surintendant
17 nov—31—1m J. G. PEPPER, Député Sous-Surintendant
Compagnie d'Assurances PHŒNIX
DE HARTFORD, CONN.
Successeurs de la
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
Capital Complant $3,000,000 00
Net surplus 1,324,460 81
Actif, valeur réalisable 5,676,906 79
Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES,
Agent Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
29 mai—1 an
LEON GODCHAUX,
81 A 85 RUE DU CANAL.
Vous pouvez vous acheter un Très Bel Assortiment de
BEAUX CHAPEAUX DE FEUTRE,
Youman,
Knox,
Miller ou
Dunlap,
A deux tiers des prix ordinaires,
1er déc 91—1m—dim mer ven
QOSTUMES D'ECOLE TOUT LAINE,
Pour Garçons,
A des prix
Exceptionnellement
Modiques :
A $2.50 et $5.00.

Compagnie d'assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Succursale No 68 rue Royale.
Capital payé $500,000 00
Actif, 1er janvier 1892 ..... 1,012,000 33
WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAVIGNIERE, Gért. R. ROGERS.
18 juin—1 an

TAPIS ! TAPIS ! TAPIS !
NATTES ! NATTES ! NATTES !
Stores ! Stores !
Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été égalé. Les modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a v